

Compte-rendu sommaire

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 septembre, le conseil municipal dûment convoqué le 19 septembre, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David JACQUET, Maire.

Conseillers en exercice :	19
Conseillers présents :	17
Pouvoir(s) :	01
Votants :	18

Présents : Monsieur JACQUET David, Madame CHARON Yveline, Monsieur DAUDIN René, Madame CHEVOLOT Laurence, Monsieur DREUX Bruno, Madame MUGNER Céline, Madame MATTIATALBOT Myriam, Monsieur GUYON Laurent, Monsieur RICAULT François, Madame BLANVILLAIN Anita, Madame ALBRECHT Carmen, Monsieur PEREIRA Rogério, Madame WIELGOSIK Aurore, Monsieur GUDIN Pascal, Madame HUGUET Catherine, Monsieur LE METTE Philippe, Madame CLEMENT Annick

Absent(es) excusé(es) : Monsieur BAILLON Yannick (donne pouvoir à Madame CHEVOLOT), Madame CALIXTE Rodeline,

Secrétaire de séance : Madame WIELGOSIK

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente.

01) Projet de restructuration du réseau électrique entre les communes de Chaingy et de Dambron

M. le Maire informe les conseillers de la tenue d'une concertation préalable du public sur le projet de restructuration du réseau électrique entre Chaingy et Dambron du 3 septembre au 4 octobre 2024.

Le projet présenté consiste à restructurer le réseau de grand transport d'électricité entre les postes de Chaingy et de Dambron, grâce à la création d'une nouvelle ligne à 400 000 volts permettant de soulager l'axe aujourd'hui saturé.

2 hypothèses de fuseau sont proposées :

- Fuseau Est : d'une longueur d'environ 26 km, ce fuseau suit sur toute sa longueur un couloir existant de lignes électriques composé d'une ligne aérienne 400 000 volts sur une grande partie et de trois lignes aériennes en 225 000 volts sur la totalité du couloir.
- Fuseau Ouest : L'hypothèse ouest a été définie après identification des enjeux présents sur l'aire d'étude, l'objectif étant de minimiser les impacts sur les différents milieux. Elle permet d'éviter la forêt de Bucy-Saint-Liphard, au sud ainsi que la zone Natura 2000 de la Vallée des Mauves. Ce fuseau est plus long, il présente une longueur d'environ 41 km. Sa mise en œuvre induit quelques difficultés techniques (franchissement A10 et ligne 400 000 volts déjà existantes).

Quelques précisions sur le fuseau Est : la création de cette nouvelle ligne permet la dépose de 2 des 3 lignes à 225 000 volts présentes entre ces deux postes.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **émet** un avis favorable au projet de restructuration du réseau électrique entre les communes de Chaingy et de Dambron en optant pour le scénario dit Est
- **Autorise** le maire à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

02) Etude de faisabilité géothermie

Suite à la commission travaux organisée le jeudi 19 septembre, M. le Maire fait un retour aux élus concernant l'étude de faisabilité sur la géothermie sur les bâtiments de la mairie, le local commercial et logement 20 bis Place de l'hôtel de Ville, la bibliothèque, le Musée et la salle d'archéologie.

Pour information, l'étude de faisabilité est d'un montant de 22 976,00€ TTC subventionnée à hauteur de 11 400,00€.

Le maire apporte les explications nécessaires afin que les élus puissent choisir les travaux d'isolement à réaliser en amont de l'installation de la géothermie.

Les travaux d'isolation (isolation par l'intérieur, changement des menuiseries et isolation des combles perdus et rampants) pour tous les bâtiments s'élèvent à 1 321 200 € soit un reste à charge de 716 050 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention M. LE METTE) des membres présents :

- **décide** de continuer l'étude de faisabilité sur le passage à la géothermie en prenant en compte tous les travaux d'isolation.

03) Enquête publique : installation d'un élevage de volaille à Marigny les Usages

M. le maire informe les élus qu'il y a une consultation du public en mairie jusqu'au 24 septembre concernant l'extension d'un élevage de volailles existant sur la commune de Marigny les Usages.

L'augmentation des effectifs de volaille augmente la production d'effluents ainsi que l'intégration de nouvelles parcelles nécessitant donc la réalisation d'un nouveau plan d'épandage.

Les parcelles d'épandage représentent 314.90 ha et sont présentes sur les communes suivantes :

- Artenay
- Aschères le Marché
- Bucy le Roi
- Chevilly
- Dambron
- La Chapelle Onzerain
- Marigny les Usages
- St Lyé la Forêt
- Tournoisis

Suite à la présentation, un débat a eu lieu sur les éventuels désagréments olfactifs qui pourraient en résulter. Laurent GUYON, agriculteur de profession, a éclairé les élus sur la situation.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions : Myriam MATTIA-TALBOT, Catherine HUGUET et David JACQUET ainsi qu'un avis défavorable : Yveline CHARON) des membres présents :

- **émet** un avis favorable au projet d'extension de l'élevage de volailles.

04) Subventions exceptionnelles

a) Radio Vag

Mme CLEMENT quitte la salle.

M. le maire donne lecture du courrier de l'association Radio Vag qui sollicite une subvention exceptionnelle dans le cadre de ses présences sur les diverses manifestations.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

- **attribue** une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00€ (cinq-cents euros) à l'association radio Vag.

Mme CLEMENT réintègre la salle.

M. LE METTE nous évoque les problèmes pour capter les autres radios au quartier sud. Les ondes de Radio Vag prenant le monopole. Comment pouvons nous remédier à ce problème ?

M. le Maire précise que la plupart des auditeurs radiophoniques utilisent les versions web plutôt que hertziens.

b) J.C.R.A.

Mme MUGNIER et M. PEREIRA quittent la salle.

Afin de permettre au Club de Judo d'Artenay d'organiser des compétitions dans le gymnase communautaire d'Artenay, il y aurait besoin d'acquérir des tatamis supplémentaires.

Le devis s'élève à 9 000,00€ pour 80 tatamis.

La CCBL propose de participer à hauteur de 50 % et M. le Maire propose aux élus de participer au 50% restant soit un montant 4 500,00€.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** le Maire à signer le devis pour l'achat de 40 tatamis, soit un montant de 4 500 €

Mme MUGNIER et M PEREIRA réintègrent la salle.

05) Syndicat des transports scolaires : dissolution

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision de dissolution du syndicat intercommunal des transports scolaires d'Artenay, prise le 13 mai 2024.

Cette décision a été prise à la demande de la Préfecture qui a constaté l'absence de mouvements financiers depuis plus de deux ans.

La gestion du ramassage scolaire est maintenant gérée par la Région Centre.

L'actif après le vote du compte administratif 2023 s'élève à 3 916.07 €. Les règles de dissolution prévoient la répartition, entre les communes membres, de ce montant au regard des 422 enfants transportés.

La somme de 111.36 € est attribuée à la commune d'Artenay compte tenu des 12 enfants pris en charge par le syndicat.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** la dissolution du syndicat des transport scolaire

- **valide** les modalités de répartition de l'actif,

- **accepte** le versement de la somme de 111,36€ (cent-onze euros et trente-six centimes) au titre de la prise en charge des enfants de la commune.
- **autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

06) Musée

a) Saison culturelle 2024 – 2025

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **valide** le programme composant la saison culturelle 2024 - 2025 du Musée.

b) Tarifs boutique

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** les nouveaux tarifs des articles de la boutique du musée à compter du 1^{er} octobre 2024 :

c) Conventions

1. École maternelle Eugénie BONNEFOIS

Monsieur le Maire donne lecture de la convention entre le Musée d'une part et, l'école maternelle Eugénie BONNEFOIS, d'autre part.

Cette dernière permet, au cours d'une même année scolaire, que chaque élève de l'école maternelle puisse bénéficier dans le cadre d'une sortie organisée par les enseignants d'une visite commentée du musée ainsi que d'un atelier pédagogique d'une heure et demie.

Un tarif préférentiel est également prévu pour un atelier pédagogique seul (4€ au lieu de 6€ par élève pour les écoles hors Artenay) et/ou un atelier pédagogique multi-séance (2€ au lieu de 4€ par élève pour les écoles hors Artenay).

EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention entre le Musée et l'école maternelle Eugénie BONNEFOIS.

2. École élémentaire Louis BLÉRIOT

EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention entre le Musée et l'école élémentaire Louis BLÉRIOT.

3. Collège Jean MOULIN

EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention entre le Musée et le collège Jean MOULIN.

07) Loyer communal : 18 Mail Nord Rez-de-chaussée

Mme BLANVILLAIN quitte la salle.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** le loyer mensuel du bâtiment communal sis 18, Mail Nord, au rez-de-chaussée, à compter du 01/09/2024.

Mme BLANVILLAIN réintègre la salle.

Mme CHEVOLOT :

La nature même d'une MAM est composée de plusieurs assistantes maternelles.

S'il n'y a qu'une seule assistante maternelle, est ce que l'on ne sort pas du système ?

⇒ Monsieur le maire précise que l'objectif est d'avoir minimum deux assistantes maternelles, jusqu'à trois.

Le loyer de 500,00€ est pour 2 assistantes maternelles.

Le bail de Mme BLANVILLAIN a été conclu pour un loyer de 250,00€ puisqu'elle arrive seule, mais le principe est qu'il y ait d'autres assistantes maternelles.

Le bâtiment est un ERP. Si les assistantes maternelles partent, celui-ci sera réutilisé à une autre destination publique.

M. Jacquet souhaite que la situation change et qu'il y ait 2 assistantes maternelles, voir 3 à l'avenir, avec peut-être des horaires atypiques.

C'est un projet d'intérêt public qui a été validé lors d'un précédent conseil municipal à l'unanimité.

08) Décision modificative

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** la décision modificative suivante :

1311 autres subventions d'équipement transférable	- 63 460,00€
1328 autres	+ 63 460,00€

09) Rapport d'activités BGV 2023

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **prend connaissance** du rapport de l'année 2023 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets du syndicat de traitement des déchets, Beauce – Gâtinais Valorisation,

- **approuve** ledit rapport.

10) Remboursement de frais aux agents

a) Remboursement n°1

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** le remboursement de la visite médicale d'un montant de 36,00€ (trente-six euros) par mandat administratif à l'agent concerné.

b) Remboursement n°2

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** le remboursement de la location d'un véhicule de transport d'un montant de 120,00€ (cent-vingt euros) par mandat administratif à l'agent concerné.

11) Syndicat Mixte Artenay Poupry : convention de prestation

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de prestation de service entre le Syndicat Mixte ARTENAY-POUPRY et la commune d'ARTENAY.

Cette convention a pour objet la réalisation d'une mission de gestion technique (désherbage, déplacement de matériel, mise à disposition de matériel...) par la commune dans la zone d'activité.

La prestation se fera sans contrepartie financière.

La présente convention prend effet le 1er septembre 2024 pour une durée d'un et renouvelable par tacite reconduction.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

12) Indemnité Services Civiques

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** le montant de l'indemnité mensuelle des services civiques à 114,95€ (cent-quatorze euros et quatre-vingt-quinze centimes).

13) Recensement de la population 2025

Monsieur le Maire explique que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2025 les opérations de recensement conformément à la loi n°2002-276 du 27 février 2002.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de nommer coordonnatrices Mesdames Stéphanie DELGADO et Gaëlle GUYON,
- **décide** de nommer 4 agents recenseurs.

14) Retour sur le 80e anniversaire de la libération

M. le maire fait un retour très positif des festivités organisées dans le cadre du 80ème anniversaire de la libération.

Les nouveautés comme le repas champêtre ont eu un succès fou malgré la météo maussade. Les expositions à la prison d'étape et la salle des fêtes ont attiré les foules.

15 août : célébration des croix de moisson – météo clémente.

16 août : commémoration en présence du secrétaire général de la préfecture

17 août : véhicules anciens (Rétrochap), course cycliste (modèle à revoir, car très peu de visiteurs et peu de coureurs).

Retraite aux flambeaux et feu d'artifice revisité avec un texte sur la libération (remerciements à Carine DAUDIN- CLEMENT et Annick CLEMENT ainsi que Fabien DOHIN).

Repas champêtre : 300 repas servis. Les bénéficiaires ont permis à l'association des amis du moulin de financer les panneaux pédagogiques installés dans le Moulin.

L'association souhaite réitérer le repas en 2025.

15) Affaires diverses

a) Chambre régionale des comptes

Par courrier du 5 septembre 2024, la chambre régionale des comptes nous informe qu'elle a décidé de procéder au contrôle des comptes et de la gestion de la commune à compter de l'exercice 2019 jusqu'à la période la plus récente.

Un 1^{er} rendez-vous a eu lieu en présence de 2 magistrats et une contrôleuse le mardi 17 septembre.

Un rapport sera édité pour l'été 2025. Celui-ci devra être approuvé par le conseil municipal.

Le rapport donnera des recommandations.

b) Invitation de M CHAILLOU, sénateur

Monsieur Christophe CHAILLOU se propose de faire visiter le Sénat aux élus du conseil municipal.

M. le maire souhaiterait également convier les responsables de la collectivité. La visite pourrait être programmée sur 2025. Voir pour faire le déplacement en car.

c) TEREOS

Le nouveau directeur de TEREOS, Monsieur BEAR, propose de faire visiter la sucrerie aux élus ainsi qu'aux commerçants, artisans et associations de la commune. Voir pour faire la visite sur novembre (Bruno DREUX, Laurent GUYON et René DAUDIN sont intéressés).

d) Calendrier

- Mardi 24 septembre à 19 h 00 : remise des maisons fleuries
- Mercredi 25 septembre à 19 h 00 : commission scolaire
- Mardi 1er octobre à 8 h15 : rencontre avec la nouvelle équipe de la brigade d'Artenay-Patay
- Mardi 8 octobre à 18 h 30 : commission culture (présentation programme de l'EMMA)
- Jeudi 10 octobre à 18h30 : réunion avec les associations
- Dimanche 13 octobre : marché des producteurs
- Manifestations « octobre rose » :
 - 13/10 à 16h : concert des amis de l'orgue

- 17/10 : badminton
- 19/10 à 12h : séance de taïso

e) Gare S.N.C.F. : abris vélo sécurisé

Financé par l'État et la Région Centre Val de Loire : mise en service d'ici fin septembre 2024. L'abri pourra accueillir jusqu'à 19 vélos.

L'accès sera gratuit pour les abonnés aux trains et cars Rémi ou accessible en souscrivant un abonnement de 10€ par an pour tout autre voyageur (ou 1€ par 24 heures pour un usage occasionnel)

f) Vinci Autoroute

Du 19 aout au 8 novembre 2024, Vinci autoroute réalisera des travaux d'entretien sur un ouvrage. Des modifications de la circulation seront mises en place pendant la durée des travaux :

- Circulation sous alternat sur l'ouvrage pendant toute la durée des travaux
- Echangeur n°13 fermé à la circulation du 04/11/24 au 08/11/24 entre 21h et 6h (déviation par les RD620, RD954 et N254).

g) Annulation location salle des fêtes

Monsieur le Maire donne lecture de la demande d'annulation de la réservation de la salle des fêtes pour la journée du mardi 24 septembre. Le chèque d'acompte de la personne d'un montant de 38,40€ a été encaissé.

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité des membres présents,

- **autorise** le maire à rembourser le chèque d'acompte d'un montant de 38,40€ par mandat administratif.

h) Concert Olivet Jazz Band

Ils donneront un concert au gymnase le dimanche 1er décembre, à titre gracieux, en remerciement à la collectivité, pour leur avoir mis à disposition la salle des fêtes lors de la période COVID.

i) Hommage 20 ans du décès de José CARDONA

M. le maire est en lien avec M. Régis GUYOTAT et Philippe VERDIER pour organiser un hommage au 20 ans du décès de José CARDONA. L'hommage sera organisé le dimanche 17 novembre au musée. Le cours métrage pourrait être rediffusé dans la salle de spectacle.

j) Départ du père Slawek

Suite à une demande de l'évêque d'Orléans, la paroisse d'Artenay et de Patay vont être regroupées. Le siège sera à Patay.

M. Jacquet a rencontré monsieur Jean-Louis FORGET afin de voir les activités qu'ils pouvaient y avoir au presbytère. M. Forget souhaiterait garder l'épicerie solidaire, le catéchisme et l'accueil des pèlerins au presbytère.

k) Badminton

La Fédération Française de badminton a attribué un label 2 étoiles à l'association Artenay Badminton Club au titre de la saison 2024/2025.

De plus, la ligue Badminton Centre-Val de Loire attribue le grade Bronze pour le label Bad pour toutes ; label qui encourage l'accueil, le développement de la pratique, l'engagement et la prise des responsabilités des femmes de tout âge.

1) Logement 72 rue d'Orléans

Le DPE a été fait dans le logement sis 72 rue d'Orléans, ce qui permet de faire avancer le dossier pour la vente.

Tour de table

Madame CHEVOLOT

Le bulletin municipal sortira le 5 octobre – BAT mercredi 25 septembre pour relecture.

Elle informe les élus qu'aucune ressourcerie n'a été créée sur le secteur. Une association est en cours de création. Ces derniers recherchent un local et des bénévoles. Pour les contacter : ressourcerie.deuxiemevie@gmail.com

Monsieur DAUDIN

Réunion va être organisée en lien avec le CAUE concernant le fleurissement participatif.
Une commission extra-communale, 2 élus et 2 Artenaysiens, sera créée pour travailler sur le sujet.

Monsieur DREUX

- Les 4 concerts : été en chanson (100 à 150 personnes sur site).
Les buvettes étaient tenues par les associations artenaysiennes, en attendant la création d'une association nommée Beauce en Scène.
En 2025 les concerts auront lieu dans la cour de l'école élémentaire (la scène sera installée sous le préau).
- Journées du patrimoine : Artenaysiens et non artenaysiens venus en nombre pour ces journées du patrimoine sur la commune d'Artenay.
- Les expos en cours et à venir à la Prison d'Etape :
 - Neandertal 4 % d'intimité : du 21 au 29 septembre
 - Les outils : du 19 au 27 octobre
 - Sacre à la tronçonneuse : du 31 octobre au 8 novembre
- Scénario sur l'enlèvement du père Noël.

Monsieur RICAULT

Remerciement au musée pour les journées du patrimoine (très intéressant).
Fermeture de la piscine le samedi 31 août, c'est dommage, car le dimanche 1^{er} septembre était une très belle journée ensoleillée.
Il y a toujours des personnes au 2 rue de Janville qui prennent le sens interdit.
Le maire explique qu'un courrier a été mis dans toutes les boîtes aux lettres des résidents au 2 rue de Janville et un panneau « interdit de tourner à gauche » a été installé à la sortie du parking de l'immeuble.
Le panneau ne peut être mis en face car le trottoir n'est pas très large.

Madame WIELGOSIK

Merci aux associations pour les activités réalisées cet été sur la commune.

Monsieur GUDIN

Un passage piéton a été peint près de la lagune d'Autroche. Cependant, la signalisation (panneau lumineux) n'a pas été apposée. Voir avec le Département, car nous ne sommes pas en agglomération sur ce tronçon.

Monsieur LE METTE

Il y a de plus en plus de rats. Il faudrait que chaque artenaysien dératise en même temps. Cela serait bien plus efficace.

Le maire indique que nous allons informer la population, que le raticide est fourni par la collectivité.

Voir pour faire une communication sur PanneauPocket afin que les personnes dératisent leur secteur.

Madame CLEMENT

6ème festival des Orgues à partir du 5 octobre jusqu'à début novembre.

Le concert sur Artenay sera joué le 13 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.